



FORMULAIRE DE RAPO – RÉCLAMATION RELATIVE À L'APPLICATION D'UN FORFAIT POST-STATIONNEMENT (FPS)

Formulaire à adresser sous 30 jours à compter de la date d'envoi du Forfait Post-Stationnement.
Pensez à conserver une copie du formulaire de recours et de tous les documents que vous envoyez.

Formulaire à utiliser en cas de contestation en se reportant à la notice d'explication figurant sur le site de la ville (www.ville-soa.fr > <http://www.ville-saintouenlaumone.fr/contester-un-forfait-de-post-stationnement-fps>) et en renseignant obligatoirement les mentions indiquées (*).

AVERTISSEMENT	FORMULAIRE À ADRESSER
<p>Le formulaire de Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) ne concerne que les Forfaits Post-Stationnement relevés sur le territoire de Saint-Ouen l'Aumône.</p> <p>L'acceptation du présent recours préalable dépend de la bonne rédaction et de la précision des indications et des pièces justificatives transmises. Assurez-vous de remplir tous les champs qui s'appliquent à votre situation et fournir toutes les pièces requises par la réglementation indiquée en page 4 (complétées par tout document que vous estimez pertinent).</p> <p><i>Toute fausse déclaration vous expose aux peines prévues par l'article 441-1 du code pénal.</i></p>	<p>Par courrier Recommandé avec accusé de réception à :</p> <p>MAIRIE DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE Demande de RAPO FPS 2 PLACE PIERRE MENDÈS-FRANCE CS 90001 SAINT OUEN L'AUMÔNE 95318 CERGY-PONTOISE CEDEX</p>

DEMANDEUR ET AVIS DE PAIEMENT CONTESTÉ

<p>NOM* :</p> <p>Prénom* :</p> <p>Adresse* :</p> <p>Immatriculation du véhicule concerné* :</p> <p>Marque du véhicule* :</p> <p>Êtes-vous (cochez la case correspondante)* :</p> <p>✓ Le titulaire du certificat d'immatriculation <input type="checkbox"/></p> <p>✓ Le locataire figurant sur le certificat <input type="checkbox"/></p> <p>✓ Le nouvel acquéreur <input type="checkbox"/></p> <p>(le cas échéant)* Nom, prénom et adresse de la personne habilitée par la personne indiquée au point précédent</p>	<p>Numéro de l'avis de paiement (Forfait Post Stationnement) * :</p> <p>Date d'envoi postal de l'avis de paiement* :</p>
--	--

Cas	Cochez la ou les cases correspondantes	Motifs de contestation de l'avis de paiement du Forfait Post-stationnement (FPS)	Exemples de pièces complémentaires justificatives à joindre (autres que les pièces obligatoires listées en page 4)
1. Vol, destruction, usurpation, cession ou vente du véhicule			
1.1		Mon véhicule a été volé ou mes plaques usurpées avant que l'absence de paiement immédiat ne soit constatée	<i>Récépissé de dépôt de plainte pour vol ou usurpation de plaques</i>
1.2		Mon véhicule a été détruit avant que l'absence de paiement immédiat ne soit constatée	<i>Récépissé de prise en charge pour destruction du véhicule</i>
1.3		Je ne suis pas titulaire de la carte grise	<i>Copie de la carte d'identité</i>
1.4		Mon véhicule a été cédé (ou vendu) avant que l'absence de paiement immédiat ne soit constatée	<i>Déclaration de cession du véhicule et son accusé d'enregistrement dans le système d'immatriculation des véhicules</i>
2. Contestation du montant du Forfait Post-Stationnement (FPS) réclamé			
2.1		Je n'avais pas à payer le stationnement car je bénéficie d'une gratuité permanente pour laquelle je prouve que le justificatif correspondant était correctement apposé dans le véhicule	<i>Justificatif d'exonération de paiement (ex : carte d'invalidité...)</i>
2.2		Je n'avais pas à payer le stationnement car la période concernée bénéficiait d'une gratuité temporaire	
2.3		Je prouve que le justificatif du paiement immédiat était correctement apposé à l'intérieur du véhicule et que sa durée de validité n'avait pas expiré au moment où l'avis de paiement du FPS a été établi	<i>Copie du ticket horodateur</i>
2.4		Le montant du tarif du FPS mentionné dans l'avis de paiement, avec et hors déduction du montant de la redevance payée immédiatement, est erroné ou inexact	<i>Copie du ticket horodateur</i>
3. Autres motifs de contestation que ceux mentionnés ci-dessus			
		Autres motifs	<i>Tout justificatif utile à la contestation</i>



Exposé sommaire des faits et des raisons de la contestation

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Liste des pièces justificatives

Pièces **obligatoires** à joindre sous peine d'irrecevabilité :

- ✓ Copie de l'avis de paiement ;
- ✓ Copie de la carte grise du véhicule, objet de l'avis de paiement contesté ;

Pièces **complémentaires** à joindre à l'appui du ou des motifs de contestations cochés dans le tableau :

- ✓ Copie de la déclaration de cession du véhicule et de son accusé d'enregistrement dans le système d'immatriculation des véhicules (si le véhicule a été vendu ou cédé avant la constatation de l'absence de paiement) ;
- ✓ Copie de l'acte d'habilitation de la personne désignée par le titulaire du certificat d'immatriculation, le locataire figurant sur le certificat ou le nouvel acquéreur du véhicule ;
- ✓ Copie de la carte d'identité ;
- ✓ Récépissé de dépôt de plainte pour vol usurpation de plaques ;
- ✓ Récépissé de prise en charge pour destruction du véhicule concerné ;
- ✓ Justificatif d'exonération de paiement ;
- ✓ Copie du ticket horodateur ;
- ✓ Toute pièce jugée utile à la contestation ...

Fait le à

Signature *

Important : l'absence de réponse écrite reçue dans le mois suivant la date de l'avis de réception postal du présent recours vaut rejet implicite de celui-ci. La décision de rejet peut être contestée dans le délai d'un mois devant la commission du contentieux du stationnement payant, sous réserve du paiement préalable du montant du forfait de post stationnement indiqué sur le présent avis de paiement et du respect des autres conditions de recevabilité du recours.

En outre, l'envoi du présent recours n'interrompt pas le délai de paiement du forfait de post stationnement indiqué au dos de l'avis de paiement contesté

Les renseignements portés sur ce formulaire faisant l'objet d'un traitement automatisé au sens de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez de la possibilité d'exercer un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant auprès de son destinataire mentionné en page 1.